

PRIX DE L'ABONNEMENT  
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.  
16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.  
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1<sup>er</sup>.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 9 août 1843.

Le gouvernement d'Espartero a été illégalement renversé; on peut dire que le droit national qui le protégeait a été complètement méconnu à son égard.

Christine avait juré d'exécuter la constitution de 1837, elle avait violé sa promesse; elle voulait l'annihiler dans ses parties les plus essentielles. Christine s'était donc placée hors la loi, car quiconque viole la loi d'un état n'a plus aucun droit dans cet état. La nation espagnole s'est alors levée spontanément pour maintenir ses droits, et Christine a cru devoir abdiquer. Son abdication a été suivie d'une loi de régence librement discutée, solennellement votée et acceptée. Aucune protestation ne s'est élevée dans le sein de la nation contre cette loi, aucune réclamation légale ne s'est produite; elle a donc été adoptée par le pays tout entier. L'acte de l'investiture de régence devait alors être considéré par tous les Espagnols comme respectable et obligatoire; nous regrettons qu'ils ne l'aient pas compris.

D'autre part, le gouvernement français aurait dû faire bon accueil au régent, l'appuyer dans ses efforts pour rendre à l'Espagne quelque repos. Il ne l'a pas fait, et on peut dire que c'est notre politique cauteleuse et hypocrite vis-à-vis de son gouvernement qui a amené en partie la révolte qui vient de plonger l'Espagne dans l'anarchie.

La reine Christine a trouvé à la cour de France aide et conseil. On l'a initiée aux moyens de contre-révolution; on lui a fait voir comment on pouvait, avec de l'habileté, faire servir ses ennemis mêmes à la réussite de ses projets; on lui a enseigné l'art des coalitions; on l'a soutenue dans ses résolutions.

Si la reine Christine avait été surveillée dans ses démarches, si ses agents avaient été entravés dans leurs manœuvres, la constitution espagnole serait encore debout, Barcelonne n'aurait pas été deux fois jetée dans des voies de révolte, et Séville n'aurait pas été bombardée. C'est Christine qui a tout mené, tout préparé; avec son or on a pu se procurer des armes, entretenir des journaux hostiles à la révolution d'Espagne, et par conséquent fomenter de tous côtés l'esprit de rébellion. Ainsi, il faut bien le reconnaître, si elle retourne triomphante à Madrid, sa politique lui en aura ouvert les portes. Mais cette femme n'est pas douée de facultés puissantes; à Madrid, elle commettait chaque jour de nouvelles fautes; elle ne savait à quoi elle devait se résoudre, à qui donner sa confiance. D'où vient donc qu'à Paris elle ait eu tant d'habileté, qu'elle ait su faire agir son nom sans se commettre, sans engager sa responsabilité? D'où vient qu'elle a pu tempérer ses impatiences et ses haines? Est-ce que l'habileté de sa conduite ne nous prouve pas qu'elle n'a pas agi isolément, qu'elle a reçu des conseils utiles pour sa cause, qu'elle a été docile à ces conseils?

Il nous reste à voir si l'influence qu'on a exercée sur elle à Paris se maintiendra, si la reine Christine ne jettera pas bientôt le masque dont elle se couvre encore, si nous ne la verrons pas enfin reprendre ses allures naturelles et reparaitre telle qu'elle était avant son abdication. Christine à Madrid pourra bien détruire ce qu'a fait Christine à Paris et donner aux Espagnols une nouvelle occasion de juger ce qu'elle vaut.

Christine a déjà été pour l'Espagne la cause de déplorables agitations; elle pourra bien en amener d'autres plus graves en-

core, mais plus décisives, et, dans ce moment même où les principes de liberté sont si fortement compromis, nous ne perdons pas l'espoir de voir le bien sortir du mal.

Si l'Espagne est ballottée par tant d'intrigues, si elle est en proie à tant d'ambitions, c'est qu'elle n'a pas une base fixe pour s'asseoir, c'est qu'elle n'a pas su mettre à la tête du pouvoir exécutif un homme d'état capable de la régir. Elle restera ainsi en proie aux perturbations tant qu'elle n'aura pas la force d'en finir avec les régences et les positions provisoires, tant qu'elle n'usera pas dans toute sa plénitude de son pouvoir souverain.

Un assez grand nombre de patriotes espagnols paraissent le comprendre ainsi, et nous les engageons à persister dans la demande qu'ils ont faite d'une junte centrale. Puisque tous les pouvoirs constitutionnels sont anéantis, que le ministère Lopez n'a plus de volonté, et que tout est remis en question en Espagne, il faut bien entrer dans la voie de la souveraineté de la nation et faire appel à une assemblée constituante. Mais cette assemblée, pour avoir quelque influence sur l'avenir de l'Espagne, doit être le résultat d'élections larges et populaires. Une junte centrale pourra seule aviser à déterminer par ordonnance ou par décret le mode dont on devra se servir pour l'élection de cette assemblée.

Selon nous, il n'y a plus à hésiter sur ce point: aujourd'hui que le gouvernement d'Espartero est tombé, il faut consulter la nation légalement et sincèrement.

Qu'importent les décisions du gouvernement provisoire actuel? elles n'ont aucun caractère légal, elles n'ont aucun principe pour appui. Ce gouvernement n'est qu'un mannequin que Narvaez fait mouvoir à sa fantaisie. Quels sont les titres de ce Narvaez? Qui lui a conféré le droit de détruire à son gré les institutions, de changer le personnel du sénat, de donner des commandements? A-t-il sauvé l'Espagne de quelque grand danger? a-t-il versé son sang sur les champs de bataille pour la préserver de l'invasion?

Voyons, qu'a-t-il fait? Il a exploité les rancunes de la Catalogne contre Espartero, il a séduit des ames corrompues et vénales, il a agi par la ruse sur l'esprit de quelques populations en les trompant sur ses intentions, et, à l'aide de tous ces misérables moyens, il s'est emparé de Madrid et s'y conduit en dictateur. L'Espagne ne peut pourtant pas souffrir qu'il continue ce rôle plus long-temps. Qu'on l'éclaircisse donc sur cet homme et sur ses projets; qu'on le réduise au rôle de courtisan de Christine, pour lequel il est fait, et qu'il ne doit pas quitter; qu'on se hâte enfin d'organiser des pouvoirs réguliers émanés de l'élection populaire.

## LETTRE D'UN DIPLOMATE ÉTRANGER A L'UN DE SES AMIS, A PARIS.

Le Progrès du Pas-de-Calais vient de publier une lettre fort curieuse écrite par un homme qui, bien qu'il vive à l'étranger, paraît très au courant des affaires et de l'état des esprits en France. Cette lettre est une sorte de programme de la politique qu'on s'efforce tous les jours de plus en plus d'appliquer à notre pays, politique de déception et de contre-révolution imposée à nos hommes d'état par les gouvernements étrangers. Voici cette lettre:

« Le 10 février 1842.

« Vous avez raison d'affirmer que ce n'est pas par jalousie, mais par intérêt personnel, que les grandes puissances se mêlent des affaires intérieures de la France. Ce pays étant, depuis Louis XIV et depuis la décadence de la puissance espagnole, le premier état du continent européen par sa position géographique, la puissance de son unité et le nombre de sa population, tout ce qui se passe dans son sein doit naturellement avoir un retentissement général dans le reste du globe. En effet, qu'à Londres, Vienne, Berlin,

Saint-Petersbourg, on change de ministère, on modifie les institutions intérieures, cela intéresse jusqu'à un certain point seulement les pays voisins; mais qu'à Paris on allume un lampion de plus, nous levons la tête, car la lumière en parvient jusqu'à nous. Si donc je donne si souvent mon avis sur les questions intérieures qui se débattent où vous êtes, ce n'est pas, je le répète, par un sentiment d'hostilité, mais par crainte de voir la France retomber dans une nouvelle révolution qui entraînerait de grands malheurs.

« L'Europe ne veut ni abaisser ni partager la France; la France, de son côté, ne désire pas, je crois, recommencer les guerres de l'empire, et cependant telle est l'extrémité où, sans le vouloir, l'Europe et la France seront entraînées si le gouvernement français ne dessine pas nettement sa politique, et s'il ne parvient pas à asseoir un système assez solide et assez durable pour qu'à la mort du roi son successeur n'ait plus qu'à suivre une route déjà tracée et dégarnie d'obstacles. La France a le droit, sans aucun doute, de réclamer en Europe la place qui lui convient; mais les grandes puissances, de leur côté, ont le droit d'exiger que le gouvernement français ait une ligne de conduite claire et précise, afin qu'on puisse ajouter foi à ses promesses et savoir positivement si on peut compter ou non sur sa coopération.

« Pourquoi, depuis bientôt douze ans, n'y a-t-il rien de définitivement réglé, les grandes questions toujours ajournées, les traités de commerce toujours pendans, les mêmes dangers toujours menaçants? C'est que jusqu'à M. Guizot il ne s'était pas rencontré un seul véritable homme d'état qui sût imprimer aux affaires, à l'extérieur comme à l'intérieur, une marche ferme et franche. Rappelons certains faits.

« En 1830, le nouveau gouvernement se présenta à l'Europe comme la digue qui arrête le torrent, et le prince de Talleyrand expliqua parfaitement bien à Londres l'intérêt de ceux qu'il représentait, lorsque, dans la première conférence où il assista, il déclara qu'il ne venait pas faire les affaires de la révolution, mais qu'il venait représenter l'intérêt menacé de tous les trônes de l'Europe. Que nos chers alliés n'oublient jamais ces paroles; elles consacrent la raison de leur reconnaissance, la condition de leur existence. Ils ont eu souvent l'air de les oublier, car souvenez-vous de toutes les inconséquences que nous avons si souvent déplorées. A peine le gouvernement français avait-il dompté un jour chez lui l'esprit révolutionnaire, que, pour se rendre populaire, il le réveillait le lendemain par quelque grande manifestation ou par le déploiement de quelque grand emblème. D'abord ce fut le système de non-intervention et la prise brutale d'Ancone, ensuite vinrent les protestations et les jérémiades en faveur des Polonais. Plus tard on éleva une colonne en l'honneur de l'insurrection, ou bien ce furent les souvenirs des conquêtes impériales qu'on exhuma en plaçant dans la chambre des pairs les drapeaux pris à Austerlitz ou en ramenant en triomphe les cendres de Bonaparte.

« Il faut avouer que c'est une singulière manière de rétablir l'ordre chez soi, de calmer les passions et de cimenter la paix, que de proclamer les principes d'insurrection et de rappeler sans cesse des souvenirs de guerre. Que le gouvernement français y prenne garde: s'il continuait ainsi, il ressemblerait fort à ces hommes à tempérament faible et usé qui ne se soutiennent qu'en prenant de temps à autre quelques boissons spiritueuses; mais, obligés aussitôt à avoir recours à des calmants, ils périssent parce qu'ils ne sont plus capables de supporter ni la maladie ni le remède. Je sais tout ce qu'on a déjà répondu à mes observations: on allègue la nécessité des circonstances. Je ne suis pas entièrement persuadé de cette nécessité. Les Français, quand on s'y prend bien, ne sont pas plus difficiles à gouverner que les autres nations; mais, pour conduire un peuple comme pour dompter un cheval, il faut un mors bien approprié: si le frein est trop fort, le cheval se cabre; s'il est trop faible, le cheval vous emporte.

« J'ai toujours trouvé que les qualités et les défauts de la nation française, prise en masse, avaient un grand rapport avec les qualités et les défauts de l'enfance. Le même désintéressement et la même vivacité; le même amour de la nouveauté, la même promptitude à s'en lasser; le même besoin de se créer des chimères, la même crédulité et la même méfiance, le même besoin d'é-

## FEUILLETON DU CENSEUR.

L'ABBÉ DE SAINT-SERNIN (1).

VIII.

LA RECLUSE DE LA PORTE SAINT-PIERRE.

Les soldats de la garde écossaise livrèrent Nanthilde aux soldats du gend, qui la conduisirent aux prisons de l'hôtel-de-ville. Trois jours après, le chef du consistoire commença l'instruction de son procès. Le parcheminier demanda inutilement qu'on mit sa fille en liberté: le crime de Nanthilde avait trop d'éclat, et le capitoul Varinier insistait pour obtenir une éclatante vengeance. L'arrêt fut terrible: le chef du consistoire condamna Nanthilde à être enfermée deux années dans un des cabanons destinés aux recluses. On infligeait ordinairement cette peine aux femmes de mauvaise vie, et les recluses, en recouvrant la liberté, ne recouvraient pas l'honneur; elles étaient flétries pour toute leur vie.

Nanthilde, en entendant sa condamnation, poussa des cris si déchirants que les juges furent attendris.

— Pourquoi me condamnez-vous? disait-elle en se tordant les mains. Pourquoi épargnez-vous le séducteur qui m'a trompée? Je suis une fille du peuple, mais les capitouls doivent protéger également le peuple et les gentilshommes. Je porte dans mes entrailles le fruit de mes coupables amours; bientôt je serai mère. Grâce pour mon enfant, seigneurs capitouls! épargnez mon enfant, si vous ne pouvez absoudre la mère coupable!

Le chef du consistoire pleurait à chaudes larmes. Il exhorta Nanthilde à supporter son malheur avec résignation.

— Dieu vous consolera, lui dit-il, et si votre repentir est sincère, nous abrègerons la durée de votre peine.

Le soir même, Nanthilde fut enfermée dans le cabanon de Saint-Pierre-des-Cuisines. Tous les matins, des personnes charitables lui portaient le

pain de l'aumône. Le roi de la basoche, qui avait tout fait pour sauver la fille du parcheminier, la visitait deux fois par jour dans sa triste demeure. Aussitôt qu'il arrivait, Nanthilde collait sa tête contre les grilles du cabanon et demandait avec empressement si son père ne viendrait pas la voir.

— Dans quelques jours, répondait Rose-d'Or.

Ne pouvant plus supporter une si longue absence, la recluse implora le roi de la basoche avec tant d'émotion, que Rose-d'Or lui avoua que le parcheminier était mort depuis plusieurs jours.

— Mort de douleur, de honte et de désespoir! s'écria la recluse, qui tomba dans son cabanon sans mouvement et presque sans vie.

Dès ce moment, les personnes qui portaient leur aumône la trouvaient toujours fondant en larmes. Elle mit au monde un enfant que le curé de Saint-Pierre voulait confier à une dame charitable; mais Nanthilde ne voulut pas s'en séparer, et le curé le baptisa dans le cabanon.

— Quel nom voulez-vous lui donner? dit le curé.

— On l'appellera Charles, comme son père, répondit Nanthilde.

Les soins qu'elle prodiguait à son enfant, les sollicitudes de la tendresse maternelle firent oublier pendant un mois à Nanthilde l'horreur de sa position; les passants la voyaient même sourire quelquefois en allaitant son petit Charles. Les moines priaient pour elle, les bateliers lui donnaient de petites pièces de monnaie, et plusieurs dames d'un quartier lui envoyaient toutes sortes de secours.

Six mois s'étaient écoulés depuis sa condamnation; les pêcheurs et bateliers de la Garonne célébraient la fête annuelle de leur patron dans la Capelle-Redonde (1); la rivière était couverte de barques pavoisées de banderoles aux brillantes couleurs; des moines et des religieux chantaient en chœur des psaumes et des cantiques; une foule immense se pressait sur les bords de la Garonne pour voir cette fête nautique. La multitude affluait sur la place Saint-Pierre; plusieurs dames et gentilshommes se trouvaient

(1) Elle était située à l'angle de la rue Malbec; on la démolit pendant la Révolution. Elle était spécialement fréquentée par les pêcheurs.

arrêtés à l'extrémité de la rue Pargaminères, sans pouvoir avancer ni reculer. Charles de Penne, qui accompagnait Corisandre et son père le capitoul, fut poussé par la foule vers le cabanon de la recluse. Nanthilde, qui regardait avec indifférence cette agglomération de curieux, n'eut pas plutôt reconnu Charles de Penne, que ses yeux brillèrent comme ceux d'une lionne; elle poussa un cri terrible, passa une main à travers les barreaux de la prison, saisit le bâton de Penne, qui, pour se soustraire à la rage de la recluse, laissa entre ses mains une manche de son justaucorps.

— Regarde au moins ton enfant, puisque tu méprises la mère! s'écria Nanthilde.

Et, par un mouvement convulsif, elle jeta contre les barreaux du cabanon le petit enfant dont le crâne fut fracassé; le sang jaillit sur Charles de Penne et sur Corisandre, qui s'évanouit de frayeur. La raison du bâton de Penne fut ébranlée par un coup si terrible, et pendant un mois on le crut fou. La malheureuse Nanthilde fut enchaînée, tant on craignait qu'elle ne se donnât la mort dans les premiers accès de son désespoir.

IX.

PÉRIPIÉTIES.

Le capitoul Varinier ne voulut plus entendre parler de Charles de Penne; sa fille, dont l'amour violent avait résisté à de si tristes scandales, supplia vainement son père de terminer enfin le mariage dont on parlait depuis si long-temps: le capitoul fut inflexible et se retira avec sa fille dans une maison de campagne qu'il possédait près de Verfeil.

Charles de Penne, inconsolable de la mort de Nanthilde, fut en proie pendant un an aux douleurs d'une maladie cérébrale. Il fit vœu d'embrasser l'état ecclésiastique s'il recouvrait la santé; le ciel exauça ses prières, et quinze mois après la terrible scène du cabanon de Saint-Pierre, malgré les instances de Nicolas Bacheller, qui lui promettait de faire approuver par les capitouls son mariage avec Nanthilde, le bâton de Penne entra au collège Saint-Raymond. Il fit des progrès si rapides dans les sciences cléricales qu'il fut promu à la prêtrise avant le temps fixé par les réglemens ecclésiastiques. Ses vertus, sa vaste érudition lui acquirent l'es-

(1) Voir les numéros des 6, 7-8 et 9 août.

tre amusé et d'être conduit, le même désir de paraître sérieux et de marcher seul, enfin la même vanité et le même mépris du danger. Toujours les yeux plus grands que le ventre. Il faut donc occuper le peuple français, lui donner constamment un but à atteindre, exalter à ses yeux le moindre résultat de ses efforts; employer, en un mot, *alternativement et à propos, le sucre et la verge.*

» Mais j'arrive promptement aux questions du jour, et voici en quelques mots mon avis.

» On doit faire tout au monde pour gagner de la stabilité en conservant le ministère coûte que coûte; réprimer hardiment tout ce que la loi permet d'atteindre, en allant jusqu'à la limite de l'arbitraire sans la dépasser. Je ne conseille pas un coup d'état, Dieu m'en garde! Nous avons été les premiers à blâmer les projets d'ordonnance de Charles X, et s'il eût écouté nos avis, il eût obtenu le même résultat sans violenter l'opinion publique, et la révolution n'aurait pas eu lieu. Mais il faut que le gouvernement se trouve assez fort pour pouvoir recourir à des mesures rigoureuses si les circonstances l'exigeaient. Dans ce but, je crois important d'appuyer sur un fait dont vous m'avez parlé et que je dois regarder comme dangereux. Pour pouvoir faire des actes de vigueur en temps donné, il ne faut pas que le gouvernement emploie d'anciens légitimistes: *c'est une arme qui n'a point de tranchant.* Bonaparte n'a cherché à rallier les partisans de la famille des Bourbons que lorsque son pouvoir était fortement établi et qu'il n'avait plus rien à craindre. Ce n'est qu'avec des hommes du peuple et de la révolution qu'il a pu faire un 18 brumaire; avec des émigrés, il eût infailliblement échoué. Avec les partisans ralliés de la dynastie déchue, le gouvernement ne peut être qu'*ultra-libéral*; mais avec tous les anciens carbonari-républicains ou les hommes de l'Empire, il peut beaucoup oser. *Le public ne remarque jamais que le cachet des lettres que le gouvernement lui adresse, et une révolution n'est jamais domptée que par ses propres enfants.* Je crains que sous ce point de vue on ne suive une fausse direction. Mais, tout en prenant ces hommes comme instruments, on doit éviter par-dessus tout de réveiller des souvenirs en désaccord avec l'état présent de l'Europe. Il serait avantageux de faire tous ses efforts pour changer l'esprit militaire en esprit commercial; ce changement peut avoir lieu en France plus promptement qu'il ne s'est opéré en Angleterre il y a un siècle, par la raison que la France n'a plus d'aristocratie.

» Les chemins de fer peuvent contribuer puissamment à ce changement; mais alors il faut ne pas se borner à une seule grande ligne, mais commencer sur tous les points de la France à la fois. On obtiendra par là l'avantage de répandre l'aisance, produit du travail, et de créer pour les chemins de fer le même engouement qui s'est manifesté pour la conquête ou pour la liberté de la presse. *Engouement* est un mot essentiellement français, et c'est avec cela qu'il faut gouverner. Qu'on réduise l'armée de terre et de mer, qu'on renouvelle autant que possible les cadres; l'esprit militaire n'est qu'une tradition.

» Il est urgent, sous tous les rapports, de ratifier le plus tôt possible tous les traités et de terminer au plus vite tous les différends. Si quelques journaux crient, ce n'est qu'un mauvais moment à passer; *une question indéfinie seule a le droit d'occuper les esprits en France*, mais un fait accompli n'y excite plus aucun intérêt: il s'oublie, nous en avons eu mille exemples depuis douze ans.

» Je prévois déjà la réponse qu'on vous fera; elle sera courte. On vous dira: *C'est bien, mais les élections?* Or, j'y répondrai tout aussi laconiquement en disant: *IL FAUT que le ministère ait la majorité.*

## Paris, le 7 août 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Tous les journaux ont annoncé la semaine dernière que M. le comte de Chambord (Henri V) avait l'intention de se rendre prochainement à Londres pour y étudier les mœurs et les institutions de l'Angleterre. Il y a déjà quelque temps, à ce qu'il paraît, que notre gouvernement a été instruit de ce projet, et on assure qu'il a donné lieu à des démarches diplomatiques qui témoignent de la frayeur qu'il éprouverait s'il apprenait qu'un de ces matins le prétendant légitimiste est arrivé à Londres.

S'il faut en croire ce qui se dit en certains lieux, on aurait fait pressentir M. le prince de Metternich pour savoir s'il ne pourrait pas user de son influence sur M. le duc de Bordeaux pour le déterminer à renoncer à son projet, et, au besoin, s'il ne pourrait pas lui appliquer quelques uns de ces procédés dont on use envers don Carlos et au moyen desquels on le retient à Bourges. On compte beaucoup sur M. de Metternich, qui, depuis plusieurs années déjà, témoigne une grande bienveillance pour notre gouvernement, et on a besoin de compter sur lui, car on n'a rien à espérer du côté de l'Angleterre. On n'a pu obtenir d'elle autrefois qu'elle refusât l'entrée de son territoire au prince Louis Bonaparte, on n'obtiendrait pas aujourd'hui davantage qu'elle refusât ses portes à M. le duc de Bordeaux.

— Toute la famille royale est partie aujourd'hui pour Eu. Il paraît qu'avant son départ Louis-Philippe a signé l'ordonnance

qui élève M. Bugeaud à la dignité de maréchal de France; car cet après-midi on a prévenu tous les employés du ministère de la guerre qu'à l'avenir, lorsqu'ils écriraient à M. le gouverneur-général de l'Algérie, ils eussent à mettre *Monsieur le maréchal*, au lieu de *Monsieur le lieutenant-général* qu'ils mettaient autrefois.

— Le roi se propose de séjourner à Eu jusqu'à la fin de septembre prochain, à moins que quelque événement imprévu ne le force de revenir à Paris avant cette époque. Avant de partir, il a fait, dit-on, inviter plusieurs hommes d'état à aller le visiter à Eu.

— Le préfet de la Seine et le conseil municipal de Paris travaillent déjà aux dispositions de l'arrêté relatif à l'exposition des produits de l'industrie, conformément à l'ordonnance royale du 27 septembre 1838. Cette exposition nationale, qui a lieu tous les cinq ans au mois de mai, sera la dixième depuis 1790.

Depuis cette époque jusqu'en 1815, on en compte 4; de 1815 à 1830, 3; de 1830 à 1844, 3, y compris celle de l'année prochaine. C'est encore aux Champs-Élysées, comme en 1839, dans le grand carré, qu'aura lieu cette exposition.

— Ce matin, tout le quartier Saint-Antoine a été mis en émoi par la nouvelle que, dans la nuit, trente-deux détenus de la prison de la Force, et parmi eux des hommes prévenus de très-grands crimes, s'étaient évadés. On racontait que l'évasion avait eu lieu par des fosses d'aisance de la prison communiquant avec les fosses d'une maison voisine. Il paraît qu'en arrivant à la sortie de ces dernières, les prisonniers avaient rencontré une femme dont la position indiquait qu'elle ne s'attendait nullement à une pareille aventure, et qu'ils s'étaient contentés de la bâillonner sans lui faire aucun mal. Aussitôt que l'on s'est aperçu dans la prison de l'évasion qui venait d'avoir lieu, l'éveil a été donné à la préfecture de police, et de nombreux agents ont été mis sur pied. Aujourd'hui, à midi, neuf des évadés avaient déjà été repris, et l'on ne désespérait pas d'en ressaisir bon nombre d'autres. Il est certain, en effet, qu'après avoir passé par où ils ont passé, il sera très-difficile à la plupart des évadés d'échapper aux recherches de la police, qui ne perdra pas leur piste aussitôt qu'elle l'aura trouvée.

La nouvelle de cette évasion a fait du bruit dans Paris, car des malfaiteurs du genre de ceux qui ont pris la fuite seraient de nature à donner des inquiétudes à bien des gens s'ils n'étaient promptement repris.

— Un incendie qui n'a pas eu de très-grandes conséquences s'est déclaré hier soir, vers cinq heures, dans les bâtiments qui autrefois servaient d'embarcadère au chemin de la rive droite. On avait fait de ces bâtiments construits fort légèrement des magasins à fourrages. On suppose que quelque étincelle échappée de la cheminée d'une locomotive aura pénétré dans ces magasins, qui étaient précisément situés sur le tunnel au-dessous duquel passent les convois, et que c'est là ce qui aura été la cause de l'incendie. Le service du chemin de fer a dû être interrompu pendant plus de deux heures, et cela a causé une très-grande agitation à Versailles et à Saint-Germain, où le public ignorait la cause de cette interruption, et où le bruit se répandait déjà qu'il était arrivé quelque accident comme celui qui, l'année dernière, a donné une si triste célébrité au chemin de la rive gauche.

— Nous avons été sommés par les journaux courtisans, cette semaine, d'admirer les faits et gestes des princes voyageurs, et de nous prosterner devant leurs moindres démarches. M. de Montpensier est allé à Decazville et dans quelques localités du Midi. Quel grand capitaine, et que ce jeune artiller a été habile et digne dans ses réponses aux harangues! Il passe à côté d'un régiment d'artillerie, près Toulouse, et ne va pas à Toulouse. Qu'a donc fait Toulouse pour être si rudement punie? M. de Nemours va s'asseoir aux banquets de Saint-Lô, de Caen, et à cette heure il est au Mans ou à Angers avec Mme la duchesse de Nemours. Il dîne, se promène, et se déclare avocat ardent de la race chevaline, sans compter les nombreux bâillements dont il assaisonne la pratique de ces diverses fonctions. Mme la duchesse de Nemours danse trois contredanses; lui s'abstient. Mais pourquoi? M. de Montpensier a dansé, la princesse Clémentine vient de danser à Londres et à Lisbonne, et M. le prince de Joinville a dansé à Brest. Est-ce parce que M. de Nemours est appelé à être régent, et que les entrechats s'allient mal avec la direction de la France? Mais les bâillements ne vont guère mieux au jeune prince qui se trouvera chargé de représenter la royauté pendant la minorité du comte de Paris. Ce n'est pas que nous trouvions le procédé inconvenant; non, certes, et c'est une manière fort spirituelle de répondre aux harangues des autorités à écharpe, à épaulettes et à robes.

Quoi qu'il en soit, et que les princes se promènent ou restent aux Tuileries, cela nous importe peu. Ce sont des hommes comme les autres, et le désir de la locomotion peut les saisir tout comme il s'empare du premier venu. Nous ne trouvons pas mauvais les moins du monde que les principaux fonctionnaires, agents directs du gouvernement, donnent aux fils du roi Louis-Philippe une gracieuse hospitalité. Ce que nous demandons, c'est que les organes du gouvernement ne fassent pas, à propos de ces voyages, des articles d'une servilité et d'une platitude sans nom. Ce que nous

souhaitons aussi, c'est qu'à propos de la transcription du mariage de M. le prince de Joinville avec la princesse Francesca du Brésil sur les registres de l'état civil, on ne dépasse pas les bornes de la flagornerie. Ce que nous voulons, c'est que les feuilles ministérielles ne se raillent pas des banquets que d'honnêtes gens organisent pour y causer familièrement des affaires du pays, et pour les grandes choses depuis 89. Que les écrivains du journalisme officiel y songent un peu: ces réunions sont organisées avec l'argent de ceux qui y assistent, et elles diffèrent en cela des fêtes offertes aux voyageurs de race princière, festoyés aux frais des contribuables, qui ne sont pas même admis à tourner autour de la table et à savourer l'odeur des mets dont ils paient la carte.

Encore une fois, restons dans la vérité. Louez les princes, puisque c'est votre état, mais permettez-nous de louer des orateurs populaires qui ne participent point au budget, des hommes qui parlent dans les banquets et qui ont fait eux-mêmes leurs discours.

## Bulletin de la Bourse de Paris du 7 août 1843.

Avant l'ouverture, la rente a été offerte à 80 87 1/2, mais le premier cours du parquet a été 80 90.

La hausse a repris immédiatement après l'ouverture, et la rente est montée pour ainsi dire sans réaction jusqu'à 81. Elle a fermé au parquet à 81 10.

Dans la coulisse, elle est restée demandée à 81 15.

Cinq pour cent . . . . .	122 50	Trois pour cent belge . . . . .	1100
Quatre et demi pour cent . . . . .	109 75	Banque belge . . . . .	777 50
Quatre pour cent . . . . .	105	Caisse Lafitte . . . . .	1100
Trois pour cent . . . . .	81	— . . . . .	5070
Actifs de la Banque . . . . .	3285		
Obligations de Paris . . . . .	1517 50		
Rentes de Naples . . . . .	107		
Etats Romains . . . . .	106 0/0		
Dette active d'Espagne . . . . .	29 0/0		
Cinq pour cent belge . . . . .	105 1/2		

## CHEMINS DE FER.

Paris à Rouen . . . . .	681 25
Paris à Orléans . . . . .	665
Rouen au Havre . . . . .	515
Strasbourg à Bâle . . . . .	195

## NOUVELLES D'ESPAGNE.

Une lettre de Madrid dit que, suivant un bruit répandu dans cette ville, le ministère se proposait de déclarer bientôt majeure la reine Isabelle. C'est un bruit controuvé, car le ministère n'aurait pas qualité pour cela.

Le *Constitucional* de Barcelonne demande avec raison pourquoi le gouvernement provisoire nommé par la junte de Barcelonne a cessé de prendre ce titre de gouvernement provisoire depuis son entrée à Madrid. Voudrait-il se transformer en ministère-régence? A la bonne heure, mais ce n'est pas à lui à prendre ce titre. Ce journal dit encore que, si l'on veut que la révolution produise d'heureux résultats, il faut convoquer sans retard la junte centrale, composée de deux commissaires par province. Barcelonne commence à comprendre qu'on l'a jouée, mais il est un peu tard pour s'en apercevoir.

On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées*:

« Cadix a fait son pronunciamiento le 30. Espartero, accompagné des ministres de la guerre et de l'intérieur et du colonel du régiment de Luchana, s'est embarqué dans une chaloupe au port Sainte-Marie, et est allé rejoindre le vaisseau anglais le *Malabar*, qui a mis à la voile pour Lisbonne. Mais il paraîtrait qu'avant l'embarquement, il y aurait eu une affaire très-chaude, dans laquelle cinq à six généraux ont été faits prisonniers. Le frère du général Van Halen est de ce nombre. Il a eu, dit-on, les deux jambes emportées. »

On lit dans l'*Emancipation*:

« Nous insérons aujourd'hui deux importants documents dont nous avons parlé hier: l'un est la protestation des progressistes de Madrid, et l'autre celle de la junte suprême de Barcelonne, contre la prétention du cabinet Lopez de s'ériger en gouvernement définitif de la nation. Voici la première:

## Au gouvernement provisoire.

« Quand les discordes politiques relâchent les liens de la société, et que les peuples en appellent, dans leur désespoir, au droit sacré d'insurrection; quand un pays, poussé à bout par les attentats d'un mauvais gouvernement ou par l'ambition de ceux à qui il avait imprudemment confié ses destins, cherche son salut dans ses propres ressources et proclame d'une voix haute et claire sa souveraineté, celui-là serait infâme qui ne se précipiterait pas dans la mêlée pour mener à bien l'impulsion régénératrice ou pour mourir avec gloire après avoir loyalement combattu. Ainsi ont toujours compris leur devoir les enfants de l'indomptable Ibérie, et c'est là la source féconde de tous ces hauts faits que l'histoire nous a transmis à travers l'obscurité des âges.

» Aussi les soussignés, qui ont l'honneur de s'adresser d'une voix franche et totalement désintéressée au gouvernement provisoire, commenceront par lui déclarer qu'ils ne veulent rien pour eux-mêmes, car leur ambition est plus noble et plus élevée: elle a pour objet la consolidation de la liberté, l'intégrité des institutions et du trône, l'émancipation de toute influence étrangère, la réconciliation de tous les partis, l'union de tous les drapeaux, en un mot la réalisation féconde de ce pronunciamiento, quand tous

la garde du catafalque s'endormirent épuisés de fatigue. L'horloge avait sonné minuit, tout était calme et immobile comme la mort dans la grande basilique, et si on avait vu les vieux moines endormis sur les gradins du catafalque, on les eût pris pour des spectres envoyés par le génie des tombeaux pour emporter dans le sépulchre la dépouille mortelle de l'abbé. Deux femmes couvertes d'un large voile noir de la tête aux pieds paraurent tout-à-coup aux deux extrémités de la chapelle ardente. Elles s'avancèrent lentement vers le catafalque et s'agenouillèrent aux pieds du cadavre de l'abbé. Elles prièrent quelques instants à voix basse, et les deux rivales, qui se trouvaient par hasard réunies près de la dépouille mortelle de leur amant, éprouvèrent même temps les angoisses d'une douleur muette. Nanthilde poussa tout-à-coup un cri déchirant, se leva pâle, échevelée, et s'approcha du cadavre pour le serrer dans ses bras. Corisandre reconnut alors la fille du parcheminier: elle l'étreignit de ses deux mains.

— Arrêtez, ma sœur, lui dit-elle; ne profanez pas le corps de ce saint.

— Je vous retrouve, frère Corisandre, répondit Nanthilde; vous avez donc voulu me ravir ma dernière consolation! Il vous aimait plus que moi, et je l'aimais plus que vous.

— Pauvre Nanthilde! fit Corisandre d'une voix entrecoupée de sanglots. Près de ce cadavre, tout sentiment de jalousie serait un crime impardonnable. Soyons amies; donnez-moi votre main, ma sœur.

Nanthilde obéit avec empressement; la réconciliation était sincère de part et d'autre.

— Votre main est froide comme celle d'un mort, dit Corisandre.

— La vôtre me glace, répondit Nanthilde.

— Mon Dieu, je suis venue ici pour pardonner et puis mourir.

— Pour pardonner et puis mourir, répéta Corisandre.

Les deux religieuses s'agenouillèrent et commencèrent une prière qui ne devait se terminer que dans le ciel.

Au même instant les moines s'éveillèrent et chantèrent d'une voix lugubre le *Requiem aeternam*.

(L'Emancipation.)

time de l'archevêque de Toulouse, et l'abbé de Saint-Sernin étant mort sur ces entrefaites, le prélat lui donna Charles de Penne pour successeur. Il remplissait depuis un an ses fonctions au grand contentement de ses supérieurs et du chapitre, lorsqu'il fut atteint d'une maladie qui eut bientôt triomphé de son tempérament robuste.

Cependant Corisandre Varinier avait perdu son père, sa mère et toute sa famille. Désabusée des plaisirs de ce monde, toujours poursuivie par le souvenir de Penne, elle vendit tous ses biens, dont elle donna le produit aux pauvres, et entra dans le couvent des religieuses de Saint-Sernin, où elle se fit remarquer par son austère piété, par son zèle à remplir les moindres pratiques de la religion.

L'infortunée Nanthilde, que nous avons laissée dans le cabanon de Saint-Pierre, en sortit après avoir terminé son temps de pénitence. Elle trouva son père mort; le parcheminier Legrand avait conservé l'atelier d'Eusèbe Balard.

— Nanthilde, lui dit Legrand, j'ai cru bien faire en vous conservant l'atelier de votre malheureux père. Vous savez qu'il voulait nous marier ensemble: j'ai attendu.

— Inutilement, répondit Nanthilde. Déshonorée aux yeux du monde, presque flétrie par l'implicable justice des capitouls, je dois consacrer à Dieu le reste de ma vie et faire pénitence de mes fautes; il n'est d'autre refuge pour moi que le cloître. Gardez cet atelier dont vous avez maintenu l'ancienne réputation; je vous le donne. Adieu, Legrand; lorsque vous penserez à Nanthilde, vous prierez Dieu pour elle et pour son père.

La fille du parcheminier passa trois jours à régler ses affaires et se rendit ensuite au couvent de Saint-Sernin où elle entra comme novice. Les religieuses vivaient dans des cellules séparées: Nanthilde ignora longtemps que la fière Corisandre s'était soumise comme elle aux austérités de la vie monastique.

Quinze mois après, la supérieure annonça à Nanthilde et à Corisandre que, sur le bon témoignage de leur conduite, on leur avait accordé la faveur de prendre le voile. Les deux novices se préparèrent à ce grand acte avec ferveur et résignation.

## X. LES DEUX MÈCHES DE CHEVEUX.

Le rang élevé que la belle Corisandre avait occupé dans le monde, le bruit qu'avait fait dans Toulouse la conversion de Nanthilde attirèrent au couvent de Saint-Sernin une foule de dévots et de curieux qui demandèrent avec instances la faveur d'assister à cette cérémonie.

L'abbé se rendit au monastère qui était sous sa dépendance; il officia péniblement avec trois chanoines. Tous les assistants remarquèrent qu'il était presque mourant et qu'il avait voulu faire un dernier effort.

Après la messe, on fit sortir de leurs cellules les deux novices qui s'avancèrent d'un pas ferme vers l'autel; l'abbé les attendait, les yeux baissés et humides de larmes. Un chanoine leva les deux voiles noirs qui couvraient les deux novices; l'abbé pâlit et chancela lorsqu'il reconnut Corisandre et Nanthilde qu'il avait tant aimées.

— Ayez pitié de moi, Seigneur, dit-il à voix basse, et soutenez-moi dans ma faiblesse.

Un clerc lui présenta les ciseaux pour couper une mèche de cheveux aux deux novices dont les têtes devaient être rasées à la fin de la cérémonie.

L'abbé saisit l'instrument d'une main tremblante; il hésita et prononça à voix basse quelques versets de l'Écriture. Sa pâleur était effrayante, son front était couvert d'une sueur glacée.

— Mon Dieu, s'écria-t-il, c'est une dernière épreuve.

Et il coupa les deux mèches de cheveux qu'il plaça au même instant dans son petit missel.

L'émotion avait été trop subite et trop violente; la faiblesse de l'abbé ne put y résister. On l'emporta mourant à l'abbaye, et le lendemain les cloches de Saint-Sernin sonnaient le glas des morts et appelaient les fidèles aux funérailles de l'abbé.

## XI. DERNIÈRE JALOUSIE.

Le corps de Charles de Penne fut exposé pendant deux jours dans une chapelle ardente. La nuit qui précéda les obsèques, les moines préposés à

les autres ont échoué, soit par défaut de résolution ou d'intelligence, soit par un sordide esprit d'exploitation ou un aveugle exclusivisme.

Les lumières bien connues du gouvernement provisoire, et les doctrines conformes à la souveraineté populaire que plusieurs de ses membres ont soutenues à la tribune et dans la presse, éparpilleraient aux soussignés le soin pénible devant lequel ils ne reculeraient pas au besoin ; car il est impossible qu'ils cessent de respecter l'opinion publique et le pouvoir suprême du pays, ayant défendu toujours ces deux principes avec une espèce d'idolâtrie.

Guidés par cette intime conviction, et persuadés qu'on ne saurait rendre aux gouvernements un service plus grand et plus signalé que celui qui consiste à leur dire tout entière cette vérité qui pénètre rarement dans les régions du pouvoir, les soussignés n'hésitent pas un instant à exprimer leurs désirs et ceux de la nation en faveur de la réunion, sans délai, de la junte centrale, réclamer explicitement et virtuellement par les juntes provinciales et qui, devant se composer de représentants de celles-ci, sera le symbole de la souveraineté du peuple et le palladium des libertés publiques.

On dira peut-être que le ministère résume les mêmes facultés et le même prestige ; mais les exposants, en s'abstenant de réfuter et le même prestige ; mais les exposants, en s'abstenant de réfuter les futilités assertions par la raison qu'il n'est ni politique ni convenable de débiliter l'action des hommes du pouvoir quand le véritable révolutionnaire est encore sous nos pas, se contenteront de faire remarquer la supériorité des lumières que renferme la junte centrale et qui influeraient tant sur la portée des délibérations. Ces lumières, il est impossible de les voir méprisées par des hommes qui se font honneur d'être modestes et accessibles aux conseils. Ce n'est pas, au reste, le seul bien que produira la junte centrale, puisque le principal dévouement de l'ascendant qu'elle offre toujours une masse de forces et de l'influence que chaque membre pourrait avoir respectivement dans sa province, d'où il suit que, par un lien d'union et de fraternité, on obtiendrait de voir celles-ci se prêter plus docilement et plus spontanément aux sacrifices d'argent ou même de sang que pourront exiger encore les circonstances.

Ce bien suprême, ce prestige incomparable, cette somme de garantie et d'assurance sont encore plus palpables à proportion des plus grandes difficultés qui entourent un gouvernement produit d'un changement politique, dans lequel les passions se croisent, les rivalités se déchaînent, les intrigues se nouent, les individus qui furent les derniers à prendre part à la lutte, ou qui même n'ont point combattu, ont pour habitude de vouloir ramasser le butin en se donnant pour médiateurs entre ceux qu'ils ont contrecarrés peut-être en secret, car il y a malheureusement des gens pour spéculer sur les modifications et les calamités publiques comme sur leur bien propre.

Ce fait que diverses juntes ont ratifié les dispositions de celles de Valence et de Barcelonne, relativement au gouvernement provisoire, n'empêche en aucune manière la réalisation de la junte centrale, vrai programme des populations et ancre de salut de leurs droits, parce que la souveraineté, appartenant à ces populations, ne peut s'aliéner ni se transmettre de manière à lier leurs mains à jamais. On remarquera toutefois que les exposants se défendent, avec la dignité propre à des hommes libres, de nourrir en aucune manière des idées de déloyauté et de rébellion.

Qu'on ne croie pas que soient ici des opinions isolées, car, si les soussignés n'ont pas de caractère public pour parler au nom d'autres citoyens, ils peuvent cependant affirmer sur l'honneur que la pensée commune de ceux qui désirent le bien de la patrie sans aspirer à des places ou autres récompenses est que cette même patrie, si tiraillée jusqu'à ce jour, soit représentée par les envoyés des provinces, lesquelles auront soin de ne donner leur confiance qu'à ceux seulement qui ont joué le tout pour le tout en ramassant le gant que la tyrannie avait jeté à la nation, et qui, ayant compromis leur tête, ne peuvent cesser la lutte que par la mort ou la victoire.

Ceux qui parlent ici savent bien qu'il se trouvera des gens pour interpréter faussement et pour torturer leurs paroles ; mais qu'importe si la pureté d'intentions est dans leur cœur, le salut dans les antécédents qu'ils citent, le bouclier de l'avenir dans leur opinion, le respect et les convenances sous leur plume ? Le gouvernement provisoire est trop éclairé pour se formaliser de ce qu'on lui expose ce qu'on croit utile et avantageux pour le pays ; de ce qu'on lui indique le constant désir des provinces pour obtenir le soulagement de leurs charges, les réformes, améliorations et encouragements qui peuvent s'attendre d'une administration sensée et paternelle ; de ce qu'on lui révèle sans détour le vœu des patriotes, si souvent méconnu, si souvent trompé.

Par conséquent, ils espèrent avec confiance que le gouvernement provisoire, pesant, dans sa haute sagesse, ces simples considérations, et ne perdant pas de vue l'état de la nation, l'agitation des esprits et la nécessité de corroborer les actes émanant de la souveraineté populaire, voudra bien convoquer la junte centrale qui peut produire tant de bien pour la patrie, qui peut dissiper tant d'orages, qui peut détruire tant d'ambitions, qui a enfin le droit d'exiger tant de sacrifices de ses commettants, si par malheur l'horizon politique ne se dégage pas bientôt.

Madrid, le 30 juillet. (Suivent les signatures.)

Le nombre des signatures n'était que de 205 sur l'exemplaire remis à M. Lopez, parce qu'ainsi que nous l'avons dit, dans la réunion où avait été délibérée cette représentation, on avait fixé une époque plus éloignée pour la remettre, et qu'en apprenant la prochaine apparition du décret de convocation des cortès, on a senti le besoin de ne plus tarder à rendre cette protestation publique. Les 205 signatures ont été rassemblées en un clin-d'œil ; un jour de plus et elles auraient compté par milliers.

La seconde protestation, plus importante encore, car elle émane d'un corps populaire très-influent, est celle que voici, et dans laquelle on verra qu'il est fait mention de promesses formelles et même de menaces :

La junte suprême de Barcelonne au gouvernement provisoire.

« Excellence, » En voyant approcher d'une solution heureuse et complète la terrible crise provoquée par l'ineptie et la perfidie du gouvernement de l'ex-régent, cette junte suprême croit pouvoir se féliciter hautement de ses efforts pour conduire à bon port le vaisseau ballotté par la tempête des libertés publiques et le trône de l'auguste fille de saint Ferdinand. Oui, Excellence, Barcelonne se rappelle avec orgueil sa résolution, elle se rappelle avec transport qu'elle a arraché la loi martiale des bataillons prêts à la proclamer, qu'elle a humilié le féroc Zurbano, que, sans craindre les forts ni les projectiles qui répandirent, six mois avant, la ruine et la mort dans ses rues et ses places, elle a défié les forces de l'ex-régent ; et cette junte, expression du peuple barcelonnais, se permet aussi de rappeler la forte impulsion donnée par elle au pronunciamiento de la Catalogne et même du reste de l'Espagne, qu'à sa voix le pays se leva en masse, et que, devant le pays sou-

levé, le si redouté champion des ayacuchos trembla à son tour et commença cette retraite qui a si heureusement pris fin dans les champs de Torrejon. Cette junte peut se féliciter aussi d'avoir contribué à rendre uniforme, autant que possible, la bannière du mouvement. Enfin l'érection du gouvernement provisoire, qui vient d'entrer triomphant dans la capitale, et qui a un si grand poids dans la balance nationale, est son ouvrage.

Mais ce n'est point, Excellence, une puéile vanité qui pousse cette junte à énumérer ses services et à exalter les efforts de Barcelonne et des autres provinces catalanes. Si elle croit pouvoir dérouler sa feuille de services, c'est pour donner plus de force à ses paroles et plus d'autorité à ses réclamations.

Le moment suprême est venu ; nous entrons dans cet instant décisif, lequel, suivant la junte, va voir naître la félicité de l'Espagne ou s'ouvrir un nouvel abîme de convulsions et de malheurs. Combien il serait regrettable d'avoir prodigué en pure perte tant de travaux et d'héroïsme ! Cette junte ne craint rien pour le moment. La décision avec laquelle elle a été réduite la folle ambition d'une camarilla au pouvoir subsiste toujours pour combattre la coterie malavisée qui oserait monopoliser la situation née du pronunciamiento de juin et adultérer les saints principes d'union, de fraternité et d'oubli. Il est indispensable, toutefois, de dissiper les soupçons que pourraient nourrir des esprits moins confiants que les autres, et, dans ce but, il est urgent de réaliser les promesses qui ont été faites, en constituant la junte centrale, emblème transitoire de la toute-puissance du peuple, et en laissant subsister les juntes provinciales jusqu'à ce que les bases qu'il importe d'établir l'aient été convenablement.

Cette mesure est d'un caractère tout-à-fait péremptoire, et se trouve de plus intimement liée avec la constitution même du ministère, ainsi qu'il résulte clairement de l'article 2 du décret promulgué le 28 juin par cette junte et accepté par la généralité des provinces ainsi que par le ministère lui-même (1), décret qui n'est autre chose que l'incarnation légitime de la bannière arborée le 8 du même mois à Sabadell.

Au milieu de tout cela, la junte comprend aussi qu'il est nécessaire de supprimer jusqu'à l'idée même la plus éloignée d'influences étrangères. L'histoire n'offre pas d'exemple que l'Espagne ait jamais dû son salut ou même le moindre avantage à l'intervention des étrangers dans ses affaires. Ce n'est ni de la Tamise ni de la Seine que peuvent venir les eaux propres à fertiliser le sol espagnol et à maintenir dans sa fraîcheur l'arbre de la liberté.

Ces principes sont indubitablement ceux dans lesquels abonde V. E., et, si cela est, qu'elle les manifeste avec la plus cordiale effusion et la plus flatteuse espérance, sûre de se voir secondée avec toute loyauté et toute résolution. L'heure a sonné où le pays doit se convaincre que le pronunciamiento national n'a pas été une vaine agitation, et qu'un parti ne saurait s'introniser aux dépens d'un autre en troublant la paix des populations.

Barcelonne, le 29 juillet.

Le président, A. Benavent ; les membres, J. de Zafont, M. Tort, J. Ricart, A. Grau, C. Almirall, J. Llacay, M. Gallé, R. Vidal, V. de Sisternes, J. M. Montanay Roma, J. M. Coralt ; le secrétaire, J. Castels.

Quelques membres de la junte, ainsi qu'on peut le voir à ces noms, sont nouveaux. Par la démission de M. Senillós et la retraite de M. le général Castro, deux suppléants ont dû entrer en fonctions.

Nous avons des nouvelles de Madrid du 1<sup>er</sup> août et de Séville du 29 juillet.

Nous trouvons dans la Gazette le texte d'une sommation que le président vient d'adresser, en date du 29 juillet, à la municipalité et à la députation provinciale de Cadix pour qu'elles aient à reconnaître le gouvernement de la nation, ainsi que l'a fait toute l'Espagne.

C'était à tort qu'on annonçait la levée du siège de Séville dans la nuit du 25 au 26 juillet ; ce n'est que le 28 que cette levée a eu lieu. La ville a beaucoup souffert ; 1,200 bombes lancées sur elle n'avaient pu ébranler son héroïque résolution.

On dit que les assiégés ont fait perdre beaucoup de monde aux espartéristes dans trois assauts qu'ils ont repoussés et dans une vigoureuse sortie.

#### AFRIQUE FRANÇAISE.

BONE, le 24 juillet 1843. — Pendant sa dernière expédition, la colonne de Bone a formé sur les frontières de Tunis un camp d'où nos troupes surveilleront constamment les mouvements des tribus de ces contrées et protégeront nos alliés contre les entreprises des tribus nomades qui tantôt sont campées sur notre territoire et tantôt sur celui de la régence de Tunis.

Dans la journée du 18 de ce mois, le demi-bataillon de tirailleurs d'Afrique qui se trouvait ici est parti pour aller renforcer la garnison du nouveau camp. On envoya aussi des forces de ce côté pour faire reconnaître l'autorité de divers scheicks nommés par la France.

Le bâtiment à vapeur de la correspondance arrivé hier d'Alger avait à bord, entre autres passagers, M. le colonel Foy, aide-de-camp du maréchal ministre de la guerre, envoyé en mission dans l'est.

M. le général Marey, de retour depuis peu de Tunis, part ce soir pour Alger. On sait qu'il doit aller remplacer le duc d'Aumale au commandement de la colonne de Medeah.

On exécute des travaux importants ; le génie fait travailler au quartier destiné à la cavalerie, qui sera magnifique.

Aux chaleurs de ces derniers jours a succédé un temps frais qui rend le climat très-supportable.

Voici le texte du mandat que les électeurs légitimistes du collège de Périgueux proposent au candidat qui voudra avoir leurs suffrages :

« Le candidat s'engage, s'il est élu, à appuyer des votes et de ses efforts : 1<sup>o</sup> la réforme électorale ; 2<sup>o</sup> l'exclusion des fonctionnaires salariés de la chambre des députés ; 3<sup>o</sup> la liberté de l'enseignement ; 4<sup>o</sup> l'abolition des lois de septembre ; 5<sup>o</sup> une loi sur le jury qui assure à cette précieuse institution son indépendance ; 6<sup>o</sup> l'abolition des traités sur le droit de visite ; 7<sup>o</sup> la conservation et la colonisation de l'Algérie ; 8<sup>o</sup> le rejet de toute dépense n'ayant pas pour but un intérêt national et toute allocation pour les fortifications de Paris ; 9<sup>o</sup> la réduction de l'impôt et l'amélioration du sort des classes pauvres ; 10<sup>o</sup> enfin le candidat s'engage à n'accepter, ni pour lui ni pour les siens, aucune fonction salariée pendant la durée de sa carrière législative, et même cinq ans après que son mandat aura cessé. »

(1) Voici cet article : « Le ministère (Lopez) est considéré comme gouvernement provisoire jusqu'à ce qu'il ait obtenu l'adhésion définitive de toutes les juntes provinciales de la Péninsule, représentées par deux délégués de chacune réunis en junte centrale. »

M. Dussolier, candidat de l'opposition libérale de Périgueux, a refusé de signer ce mandat, à cause de l'article relatif aux fortifications de Paris ; son vote à la chambre l'a engagé sur cette question, et il n'a pas voulu se donner un démenti. Il est donc à craindre que, les suffrages des candidats légitimistes faisant défaut à M. Dussolier, la candidature ministérielle ne s'en trouve bien. Nous sommes pourtant assurés que, s'il n'y avait pas de division parmi les électeurs indépendants, le triomphe de l'opposition serait certain.

M. le ministre des finances, sur la demande de M. le ministre de l'instruction publique, vient d'arrêter les dispositions suivantes :

Le contre-seing du ministre de l'instruction publique opérera la franchise à l'égard des directrices des écoles normales primaires de filles, qui sont autorisées à correspondre en franchise sous bandes : 1<sup>o</sup> dans tout le royaume, avec les inspecteurs généraux des études en tournée ; 2<sup>o</sup> dans l'arrondissement académique, avec les recteurs et les inspecteurs des académies ; 3<sup>o</sup> dans le ressort de l'école qu'elles dirigent, avec les préfets, les sous-préfets et les maires, les inspecteurs et les sous-inspecteurs des écoles primaires, les présidents des commissions de surveillance des écoles normales primaires, et les présidents des commissions d'examen, des comités d'arrondissement et des comités communaux de l'instruction primaire.

#### Chronique.

##### LYON.

Le 22 juillet dernier, il a été retiré du Rhône, à Lavoulte (Ardèche), le cadavre d'un individu paraissant être âgé de 22 ans, taille de 1 mètre 750 millimètres, cheveux châtons. Ce cadavre ayant stationné près de six jours dans l'eau, il a été impossible de recueillir son signalement d'une façon plus précise ; seulement on remarque qu'il n'a pas de barbe et que ses vêtements se composent : 1<sup>o</sup> d'une veste ronde en coton fond gris à carreaux formés par des raies noires et blanches ; 2<sup>o</sup> d'un gilet croisé, à collet droit, en drap noir, avec des boutons en corne fondue ; 3<sup>o</sup> d'un pantalon en velours bleu rayé, soutenu par des bretelles grises à boucles et à une seule branche ; 4<sup>o</sup> d'une blouse bleue rayée en coton ; 5<sup>o</sup> d'une chemise neuve en toile de ménage, marquée F. O. (cette marque au bas de la chemise est faite avec du coton bleu) ; 6<sup>o</sup> de bottes sans bas.

Il portait au petit doigt de la main droite une bague en argent sur la plaque de laquelle est gravé un cœur peu apparent. Dans le gousset de son pantalon il a été trouvé douze pièces d'or de 20 fr. et une de 40 fr., le tout fortement lié et formant une somme de 280 fr. Il avait de plus une montre en argent s'ouvrant des deux côtés et marquant une heure moins six minutes. En cas de renseignements, s'adresser au bureau de la police de sûreté.

##### DEPARTEMENTS.

Voici quelques détails que nous trouvons dans le Journal des Basses-Alpes du 3 août sur l'exécution d'Isabotto, que nous avons annoncée dans notre avant-dernier numéro :

« Ainsi que nous l'avions fait pressentir, Isabotto vient de satisfaire à la justice humaine.

« C'est hier matin, à neuf heures précises, au moment même où l'horloge retentissait, que sa tête est tombée en expiation du crime qu'il avait commis.

« Depuis sa condamnation, Isabotto s'était résigné et ne comptait guère ni sur son pourvoi, ni sur son recours en grâce. Nature essentiellement énergique, il répétait constamment qu'on ne meurt qu'une fois, et qu'autant valait pour lui mourir aujourd'hui que plus tard. Sa fermeté ne s'était pas démentie un seul instant, et il avait toujours conservé son sang-froid et sa tranquillité ordinaires.

« Avant-hier, à cinq heures, M. le curé de Digne s'était chargé de lui annoncer la fatale nouvelle. Jusqu'à ce jour, Isabotto avait refusé les secours de la religion chrétienne, prétendant qu'il était protestant, et M. Gabriel voulait tenter un dernier effort pour ramener ce malheureux à la foi catholique ; ses efforts ont été complètement infructueux. Isabotto a accueilli la nouvelle de sa mort prochaine avec son calme habituel. « Je m'y attendais, a-t-il dit ; je mourrai sans regret, quoique je sois innocent. A demain donc. »

« Toute la nuit Isabotto, contre lequel on avait cru devoir prendre quelques précautions militaires en faisant appeler un piquet de troupes de ligne, est resté tranquille et silencieux ; on assure même qu'il s'est endormi comme à son ordinaire.

« Hier matin, à huit heures, a commencé ce qu'on est convenu d'appeler la toilette du condamné. Trois exécuteurs assistaient à ces lugubres apprêts, le bourreau de Digne, celui d'Aix et celui de Gap. Isabotto a supporté le tout avec le plus grand courage.

« A neuf heures moins un quart le cortège s'est mis en marche. Isabotto a trouvé aux portes de la prison M. le curé de la ville de Digne, qu'il avait repoussé la veille, et qui a voulu cependant l'accompagner jusqu'à son dernier moment ; puis il s'est acheminé d'un pas ferme, la tête haute, les traits légèrement contractés, le teint pâle, vers la place où était dressé l'instrument du supplice.

« Pendant toute la route il a protesté de son innocence en s'adressant aux exécuteurs et aux gendarmes qui l'entouraient. Arrivé près du Jeu-de-Paume, une femme n'a pu retenir une exclamation de pitié et de commisération. Isabotto s'est adressé à elle en lui disant que la mort n'était rien et qu'il mourait innocent.

« Un instant Isabotto a manifesté l'intention de faire des révélations. Un gendarme a été envoyé chez M. le juge d'instruction, délégué à cet effet ; mais à peine le gendarme était-il parti, qu'il a changé de résolution et a voulu marcher au supplice.

« La vue de l'échafaud a rendu plus effrayante encore la pâleur de son visage ; son courage et sa fermeté n'ont cependant pas faibli un seul instant. Il est monté sur l'échafaud presque sans l'aide de personne et s'est abandonné aux exécuteurs.

« Neuf heures n'avaient pas fini de sonner qu'Isabotto avait cessé de vivre.

« La foule qui se pressait sur la place du Pré-de-Foire n'était pas nombreuse. Un grand nombre d'habitants de la ville s'étaient retirés à la campagne pour n'être pas témoins d'un aussi triste spectacle.

« On nous assure qu'à peine l'exécution finie, une femme a eu le triste courage de monter sur l'échafaud pour regarder dans le sac qui avait reçu la tête du malheureux supplicié. Nous ne rapportons qu'en frémissant ce fait que nous voudrions bien ne pas croire. »

#### Nouvelles Diverses.

Quelques désordres assez sérieux viennent de se manifester à Arnac-la-Poste (Haute-Vienne). Le bureau de l'enregistrement ayant été, par ordonnance du 10 mars dernier, transféré à Saint-Sulpice-les-Feuilles, la brigade de gendarmerie de Boismandé s'appretait il y a quelques jours à enlever les registres. La population entière, se croyant victime d'une in-

justice, s'est précipitée en un clin-d'œil pour empêcher cet enlèvement ; on a sonné le tocsin, les paysans des villages voisins sont accourus de toutes parts, et la gendarmerie a été obligée de battre en retraite et de se retirer sans remplir le but de son voyage. On a envoyé immédiatement sur les lieux un escadron du 13<sup>e</sup> chasseurs, en garnison à Limoges. Le procureur-général, le préfet, le commandant de gendarmerie sont partis en poste pour s'y rendre.

— M. de C... , habile aéronaute, a l'habitude de faire pendant la belle saison une foule d'expériences aéronautiques à sa maison de campagne, située à Marine, près Pontoise. Dimanche dernier M. de C... reçut la visite de plusieurs personnes au moment même où il s'occupait d'emplir un énorme ballon, à l'aide du gaz hydrogène qui se dégageait de plusieurs tonneaux contenant des morceaux de zinc, de fer, et de l'acide sulfurique. Pendant le cours de l'opération, une jeune et jolie dame eut la fantaisie de s'asseoir dans la nacelle, ce qu'elle fit pendant que l'opérateur s'était éloigné. Soit alors que le dégagement du gaz ait été plus rapide que M. de C... ne l'avait supposé, soit que les amarres qui retenaient l'aérostat fussent trop faibles, l'aérostat, rompant ses liens, s'élança tout-à-coup dans l'espace, emportant l'imprudente jeune dame qui jeta des cris affreux. « Tirez la corde qui est à votre droite, lui cria M. de C... qui arrivait en ce moment dans le jardin. Tenez ferme et ne vous effrayez pas. » Malgré son effroi, M<sup>lle</sup> de L... eut assez de présence d'esprit pour suivre le conseil qui lui était transmis à une hauteur de plus de cent mètres.

La corde qui lui était indiquée étant celle destinée à l'ouverture de la soupape, le gaz s'échappa, et l'aéronaute improvisée descendit doucement dans un champ voisin, où ses amis s'empressèrent d'aller la secourir. Mais les secours étaient inutiles, M<sup>lle</sup> de L... n'avait aucun mal, et les plaisirs de la journée ne furent pas interrompus par ce singulier accident.

Le tableau suivant que le *Morning-Herald* trace du Brésil diffère beaucoup de celui qu'a tracé une feuille ministérielle française :

« On peut douter cependant que l'empire du Brésil, tel qu'il est constitué, puisse marcher encore cinq ans ; sa division en trois ou quatre états indépendants et districts en est la cause principale. Rio-Grande a été indépendant pendant cinq ans au moins. La dette et le mauvais état des finances de l'empire sont malheureusement égaux à son immense étendue territoriale ; la dette seule, dans peu d'années, aura démembré tout l'empire.

Voici les chiffres par lesquels on peut la représenter : dette étrangère, 5,580,000 liv. sterl. ; dette intérieure, 10,500,000 liv. sterl. ; bons du trésor remplaçant les billets de l'ancienne banque, 4,350,000 liv. sterl. ; bons du trésor remplaçant la monnaie de cuivre, 1,000,000 liv. sterl. ; bons du trésor créés l'an dernier et cette année pour les besoins de l'état, 1,000,000 de liv. sterl. ; bons de l'échiquier en ..... 600,000 liv. sterl. ; arriéré des 80 millions qu'ont coûtés les rébellions de Pernambuco, Alagoa, Para, Bahia, San-Paulo et Rio-Grande, dont il reste un tiers à liquider, 6,500,000 liv. sterl. ; réclamations du Portugal, 50,000 liv. sterl. ; déficit de 1842, contos, 1,500,000 liv. sterl. Total environ, 780,750,000 fr.

Assurément, une dette de 31 millions de liv. sterl., contractée à peu près dans son entier dans un espace d'un peu plus de vingt ans (depuis que le Brésil se constituait en état indépendant), prouve bien le penchant de ses hommes d'état à la prodigalité. La population brésilienne, a dit M. Horace Say, la meilleure autorité sur ce sujet, est de 5,300,000 individus. De ce nombre si l'on retranche les esclaves et les Indiens non civilisés, il reste

une population de 3,040,000 individus. La dette étant répartie entre eux, cela fait environ 10 liv. sterl. par individu. Le revenu du Brésil est calculé pour l'année 1843-44 à 4,125,000 liv. sterl. ; les dépenses à 5,780,000 liv. sterl. ; c'est donc un déficit de 1,655,000 liv. sterl. (41 millions de fr.), et l'on remarquera qu'il augmente chaque année. »

## Nouvelles Etrangères.

### ANGLETERRE.

Les arrestations de rébeccaïtes faites dans le comté de Galles n'ont fait qu'exciter les perturbateurs, qui ont détruit un bureau de receveur à une portée de fusil de la maison de ville de Swansea. A Tycoch, non loin de là, les rébeccaïtes se sont mis à démolir un autre bureau. Une femme qui était dans le bureau ayant crié : *A l'assassin!* un des rébeccaïtes l'a frappée au bras et l'a blessée avec une barre de fer. Les deux portes attendant au bureau ont été brûlées.

Des témoins entendus par les magistrats à Swansea déclarent avoir vu dans les bandes de rébeccaïtes plusieurs hommes en chemise blanche avec des camisoles et des bonnets. Quelques unes de ces dames étaient armées. Pendant qu'on démolit les portes, une partie de la bande tira des coups de fusil. Plusieurs ont des mouchoirs attachés autour de la tête et qui descendent en guise de voiles sur leurs yeux. Le chef monte ordinairement un cheval blanc ; on l'appelle la Mère. Ce cavalier avait une chemise par-dessus ses habits et un bonnet de femme. Le chef dont on donne le signalement n'est pas Rebecca ; c'est un tisserand nommé Daniel Lewis. Le *Morning-Chronicle* dit que Lewis est une femme. Il n'est pas rare, encore suivant la déposition des témoins, de voir les rébeccaïtes venir avertir les percepteurs de bureaux de retirer leurs meubles ; quand ceux-ci se sont conformés à cet ordre, les rébeccaïtes envoyés en éclaireurs donnent du cor et les démolisseurs arrivent.

— A la chambre des communes, sur une interpellation du docteur Bowring, sir Robert Peel a répondu que les négociations entamées avec la France pour un traité de commerce n'étaient pas rompues, et qu'il y avait tout espoir de les mener à bien.

— A la foire de Troloughmore (Irlande), une querelle s'est engagée entre des paysans. Un chef de la police accompagné d'agents ayant frappé quelques uns des combattants, tous se jetèrent sur lui. Les agents, voulant secourir leur chef, furent désarmés. Lorsque leurs fusils leur furent rendus, ils firent feu sur le peuple ; un homme tomba mort et plusieurs autres furent grièvement blessés.

Le gérant responsable, B. MURAT.

### EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON (RHONE).

Par jugement du tribunal correctionnel de Lyon, département du Rhône, rendu le 27 juin 1843, sur la plainte des sieurs René Gigodot et Jean-Jacques Collon, propriétaires à la Croix-Rousse :

Le sieur Théodore Lépagnez, imprimeur, demeurant à la Croix-Rousse ; Le sieur Tonda, cafetier, demeurant à la Croix-Rousse, sur la place ; Et le sieur Durand, commissaire de police à la Croix-Rousse, Ont été condamnés, le sieur Durand comme auteur d'un pamphlet intitulé :

*Observations intimes électo-municipales*, qu'il a fait imprimer chez le sieur Lépagnez, et qu'il a fait ensuite distribuer, écrit qui renferme tous les cauteles à l'honneur et à la considération des plaignants, délit prévu et puni par les articles 13 et 18 de la loi du 17 mai 1819, et les sieurs Lépagnez et Durand à cent francs d'amende, et les sieurs Lépagnez et Tonda à vingt-cinq francs d'amende chacun ; et il a été ordonné que le présent jugement serait inséré par extrait dans deux journaux publiés à Lyon, au choix des plaignants et aux frais des condamnés. Pour extrait conforme, délivré aux plaignants sur leur réquisition. LADREY.

### COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 8 AOUT 1843.

NOMBRE D'ACTIO.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	5,700	"
1,000	700	Saint-Etienne. . . . .	1,400	"
350	600	Grenoble. . . . .	925	"
500	750	Saône-et-Loire. . . . .	790	"
400	700	Dijon. . . . .	500	"
3,000	780	Trois villes du Midi. . . . .	360	"
1,740	600	Turin. . . . .	120	"
1,000		Montpellier. . . . .	725	"
1,000		Besançon. . . . .	500	"
1,000		Reims. . . . .	459	"
1,000		Metz. . . . .	810	"
60	500	Valence. . . . .	550	"
limité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale.	530	"
Idem.		Union. . . . .	430	"
Idem.	1,000	Société civile. . . . .	760	"
1,500	800	Grangette et Culatte.		"
4,000		Côte Thiollière. . . . .		550
1,000	1,000	Comp. gén. des Tréf.		"
1,000		C <sup>e</sup> des mines des Lites.		500
2,500		Comp <sup>e</sup> du Villars. . . . .		400
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale.	4,600	"
500	4,000	Société lyonnaise. . . . .	3,840	"
800	500	Rhône supérieur. . . . .		"
134	5,000	Gondoles sur Saône. . . . .		"
200	10,000	Compagnie de l'Aigle.		9,600
4,500	1,000	Ponts. . . . . sur le Rhône. . . . .	1,525	"
450	2,000	de la Feuillée. . . . .	2,250	"
500	2,000	du Palais de Justice. . . . .	1,725	"
220	2,000	de l'Île-Barbe. . . . .	1,500	"
1,800	1,000	et Gare de Vaise. . . . .	580	"
6,000		Canal de Givors. . . . .	725	"
2,200	5,000	Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne.	6,800	"
240	5,000	Moulins à vapeur de Perrache. . . . .	4,900	"
800		Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardech.	20,150	"
2,000	1,000	Banque de Lyon. . . . .	3,250	"
limité		Omnium. . . . .	890	"
2,000	500	Société riveraine d'assurance. . . . .	515	"
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie. . . . .	4,850	"
400	5,000	Société des hauts fourneaux d'Alleverd. . . . .	6,175	"

## PROGRAMME

### DE LA PHILOSOPHIE CATHOLIQUE DANS L'UNIVERSITÉ, dédié aux pères de famille ;

PAR J.-V. DELACOA, MEMBRE DE L'UNIVERSITÉ. A Lyon, chez Giberton et Brun, petite rue Mercière, n. 7. (2084)

Etude de M<sup>e</sup> Jallamion, huissier à Lyon, place Montazel, n. 1.

#### VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le vendredi onze août mil huit cent quarante-trois, à dix heures du matin, sur la place de la Fromagerie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en enclumes, étaux, outils, commode, secrétaire et ustensiles de ménage. (2174)

#### Même étude.

Le samedi douze août mil huit cent quarante-trois, à dix heures du matin, sur la place Louis XVIII, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en tables, commodes, secrétaire, pendule, glace, chaises et ustensiles de ménage. (2175)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> CONDEMINAL, NOTAIRE A MACON.

#### A vendre ou à louer.

### L'ANCIEN CHATEAU DE BAGÉ-LE-CHATEL,

Avec un clos contigu de la contenance d'un hectare cinquante ares, situé à sept kilomètres de Mâcon, sur un des points les plus élevés de la Bresse. S'adresser à M<sup>e</sup> Condeminal, notaire à Mâcon. (9744)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> BERLOTY, NOTAIRE A LYON, PLACE DES TERREAUX, 10.

#### A VENDRE.

### UNE ANCIENNE MAISON DE NOUVEAUTÉS bien connue,

Dans une grande ville de province peu éloignée de Lyon. S'adresser audit M<sup>e</sup> Berloty, notaire. (9828)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> VUY, SUCCESSION DE M<sup>e</sup> QUANTIN, NOTAIRE A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, N. 11.

#### A VENDRE.

### LE CHATEAU DE CHANDIEU, avec les fonds qui en dépendent,

Le tout situé sur la commune de Chandieu, canton d'Heyrieux, arrondissement de Vienne (Isère), d'une contenance de quarante-cinq hectares environ. S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, audit M<sup>e</sup> Vuy, notaire. (3947)

### MAUX

L'ODONTOPHILE de DANDY, chirurgien-dentiste, rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris, guérit la douleur et arrête la carie des dents. Cette préparation infallible ne contient ni acides ni caustiques d'aucune sorte.

Dépôt à Lyon, pharmacie Laroque, rue Saint-Polyacre, n. 10. (7517)

## A louer. LES MOULINS DE SAINT-RÉMY,

Près Montbard, département de la Côte-d'Or.

Ces moulins, qui se composent de six paires de meules, dont cinq à l'anglaise, sont situés entre la route royale de Paris à Genève et le canal de Bourgogne ; cent mètres au plus les séparent de ce canal, et ils ne sont pas éloignés de la route royale de plus de deux cents mètres.

Ces moulins sont pourvus d'une maison de maître avec toutes ses dépendances et de tous les magasins nécessaires à leur exploitation.

Une pièce de terre d'environ deux hectares, située entre les moulins et la route royale, fait partie de la location.

Les propriétaires s'entendent avec les fermiers pour apporter au mécanisme les changements qui seraient reconnus nécessaires.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, aux propriétaires, MM. Charles Humbert, à Quincy-le-Vicomte, près Montbard ; Jacques Palotte et de Moncault, à Tonnerre. (2167)

#### A vendre.

CABRIOLET DE VOYAGE à quatre roues, en bon état. S'adresser, pour le voir, rue et hôtel des Quatre-Chapeaux. (2173)

## Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, N° 23. DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

### GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermozon, rue de la Comédie ; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7149)

## Société Hygiénique. PARFUMERIE SPÉCIALE.

Trop souvent des Préparations destinées à la toilette, telles que des Eaux ou Vinaigres aromatiques et odorants, des Poudres et Eaux dentifrices, etc., renferment des substances nuisibles à la santé, quelquefois même dangereuses ou vénéneuses. Le but de la Société Hygiénique est de ne livrer à la consommation que des Articles possédant des propriétés réelles et bien constatées, et préalablement soumis à l'examen de médecins, de chimistes et autres savants spéciaux. En conséquence, le Public pourra accorder une pleine et entière confiance à tous les objets qui sortiront de cet Etablissement.

La Société Hygiénique a cru devoir limiter ses produits à ceux indiqués ci-après, qui suffisent pour tous les besoins de la toilette sous le rapport hygiénique.

On ne doit pas confondre, avec les Produits de la Société Hygiénique, certaines Eaux et autres Articles de Parfumerie auxquels leurs auteurs ont ajouté le mot *Hygiénique*. Le Public ne devra recevoir comme provenant réellement de cet Etablissement que les Préparations portant en toutes lettres sur l'étiquette : SOCIÉTÉ HYGIÉNIQUE.

### SAVON-PONCE Pour blanchir et adoucir les mains.

Les propriétés spéciales et remarquables du Savon-Ponce ont engagé la Société Hygiénique à admettre ce nouveau produit à son entrepôt général. En conséquence, c'est là qu'on devra s'adresser pour cette utile préparation.

Paris, Entrepôt général, r. J.-J. Rousseau, 5.

CHEZ M. J. DIET, DÉPÔT

Marchand mercier, à l'angle de la rue de la Cage et de la place des Terreaux. (3215-6479)



## L'AGLE CHALON

PARTIRA POUR

Tous les jours pairs à 6 heures du matin. (7510)

DU AU 10 1<sup>er</sup> AOUT INCLUSIVEMENT,

## LE CYGNE

PARTIRA POUR

Tous les jours impairs, à SIX heures du matin. (7445)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue Poulallerie, 19.